



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°45_CC_2025_CCDS

APPROBATION DE L'OPERATION « ENTRETIEN DES OUVRAGES GEMAPIENS DU TERRITOIRE DE LA CCDS » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Séance du 24 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville d'Iracoubo, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX

Absent excusé ayant donné procuration :

Yves VANG à Céline REGIS

Michel-Ange JEREMIE à Fidélia BOCAGE

Céline ZULEMARO à André Roland BERTHIER

Absents excusés :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Francine GANE, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Alain YANG

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif de valider l'opération « Entretien des ouvrages GEMAPIENS du territoire de la CCDS » et son plan de financement.

La CCDS exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation. Dans ce cadre, elle se doit d'entretenir les ouvrages qui ont été retenus comme relevant de la GEMAPI lors des travaux de la CLECT validés par le conseil communautaire.

Ainsi, la CCDS a conclu un accord cadre pour la réalisation de l'entretien de ces ouvrages, ce dernier, d'une durée de quatre ans, se décompose selon les lots suivants :

Lot	Titulaire du marché	Montant maximum de commande annuelle
1 - Lacs de Kourou	Société VEF	500 000€
2 - Canaux de Kourou	Société VEF	400 000€
3 - Ouvrages des communes de Sinnamary et Iracoubo	Société ECBG	300 000€
TOTAL		1 200 000€

Pour rappel, en 2024, les actions suivantes ont été réalisées :

Lot	Actions réalisées	Montant de commande
1 - Lacs de Kourou	Entretien du Lac Marie Claire	434 175.00€
2 - Canaux de Kourou	Curage des canaux Loyola, Amandiers, des Roches, Bois Diable, Leroy (partie reliant les lacs Marie Claire et Bois Chaudat)	395 352.70€
3 - Canaux des communes de Sinnamary et Iracoubo	Curage des canaux du Presbytère et de l'Office du Tourisme à Iracoubo. Entretien du bassin de rétention du bourg à Iracoubo. Curage du canal Philippon à Sinnamary	298 721.66€
TOTAL		1 128 249.36€
Travaux d'urgence canal de l'Ouest à Kourou	Confortement temporaire des berges effondrées sur le canal de l'Ouest	48 602.14€
TOTAL		1 176 851.50€

Cette opération 2024 a bénéficié d'une subvention des Fonds Verts de 600 000€.

Au titre de l'année 2025 et après concertation avec les différentes municipalités, les ouvrages suivants feront l'objet d'opération d'entretien :

- Curage de l'amas de boues du lac Bois Chaudat, situé à l'exutoire du canal Leroy ;
- Curage des canaux Loyola, Passoura et Leroy sur Kourou ;
- Curage des canaux affluent du canal Philippon à Sinnamary ;
- Entretien des canaux du Presbytère et de l'Office du Tourisme à Iracoubo ;
- Etudes pour la réhabilitation durable des berges du canal de l'Ouest à Kourou.

Il est à noter que ces actions pourront être complétées par d'autres dans la limite des montants maximum prévus par l'accord cadre.

Ainsi, il est proposé de valider le plan de financement suivant pour l'entretien des ouvrages GEMAPIENS au titre de l'année 2025 :

Financeurs	Montant	Taux de participation
ETAT - Fonds Verts	980 000€	70%
CCDS	420 000€	30%
TOTAL	1 400 000€	100%

La commission Transition écologique - politique Energétique - GEMAPI du 22/05/2025 a émis un avis favorable. Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE l'opération « Entretien des ouvrages GEMAPIENS du territoire de la CCDS » ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux de participation
Curage des canaux de Kourou dans la limite de 400 000€	1 200 000€	ETAT - Fonds Verts	980 000€	70%

Entretien des lacs de Kourou dans la limite de 500 000€ Entretien des canaux d'Iracoubo et de Sinnamary dans la limite de 300 000€		CCDS	420 000€	30%
Etudes pour la réhabilitation durable des berges du canal de l'Ouest à Kourou.	200 000€			
Total	1 400 000€	TOTAL	1 400 000€	100%

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu la délibération n°19_CC_2018_CCDS du 03/04/2018 définissant les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI par la CCDS ;
Vu l'avis favorable de la commission mixte de la DADD du 22/05/2025 ;
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 juin 2025 ;
Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'opération « Entretien des ouvrages GEMAPIENS du territoire de la CCDS ».

ARTICLE 3 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux de participation
Curage des canaux de Kourou dans la limite de 400 000€ Entretien des lacs de Kourou dans la limite de 500 000€ Entretien des canaux d'Iracoubo et de Sinnamary dans la limite de 300 000€	1 200 000€	ETAT – Fonds Verts	980 000€	70%
		CCDS	420 000€	30%
Etudes pour la réhabilitation durable des berges du canal de l'Ouest à Kourou.	200 000€			
Total	1 400 000€	TOTAL	1 400 000€	100%

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo en séance publique, le 24 juin 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,

La 2^{ème} Vice-Présidente, par délégation,



Céline REGIS

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250627-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-06-2025

Publication le : 28-06-2025